

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18^{ter}.1)

I.	Office qui envoie la déclaration: SERVICE FÉDÉRAL POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT) 30-1, Berejkovskaya nab., 125993, Moscou, G-59, GSP-3, Fédération de Russie Télécopie: (495) 243-3337 / téléphone: (495) 240-33-39
II.	Numéro de l'enregistrement international: 552530
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): Jörg Heinz GmbH & Co. KG
IV.	Reproduction de la marque: 
V.	La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés: Cl. 14: "Bijoux véritables et de fantaisie; fermoirs pour bijoux."
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:

**Directrice générale par intérim****Mme. Liubov Kiriya**VII. Date: **23/01/2015**